



# **Transmission de l'entreprise vétérinaire**

**Nice le 1er octobre 2009**

## **6 scénarios usuels de transmission**

- 1. Un BNC rachète un fonds libéral ou des parts de SCP**
- 2. Création d'une société à l'I.S. pour acheter un fonds libéral**
- 3. Achats de parts sociales à l'I.S. par une personne physique avec une participation < 25%**
- 4. Achats de parts sociales à l'I.S. par une personne physique avec participation ≥ 25%**
- 5. Achat de parts sociales à l'I.S. par une SPFPL (holding pure)**
- 6. Achat par une SPFPL animatrice ou fiscalement intégrée**

# Scénarios de transmission

**Hypothèse CA : 480 - EBE : 170 - Emprunt sur 7 ans à 4,5 %**

Cédant	BNC <i>cession en bloc du cabinet cession/association progressive</i>		SEL ( à IS ) <i>cession de la société ou cession d'une participation</i>		
Cessionnaire	BNC	SEL existante ou à créer	personne physique		personne morale  holding ou SEL
Fiscalité liée au financement	intérêts déductibles	intérêts déductibles	déduction des intérêts/ frais réels <i>CE 24/10/04</i>	réduction d'impôt / 25% des intérêts  <i>Loi LME 04/08/08</i>	holding pure (régime mère/ fille)  holding animatrice ou SEL  ou intégration fiscale
	principal imposé à l'IR et soumis aux CS	principal imposé à l'IS	principal imposé à l'IR et soumis aux CS		
Capacité d'endettement après un revenu net de 50	?	?	?	?	?  ?

# 1. Acquisition BNC par BNC

C. A.	480	
E. B. E.	170	
	<b>FISCAL</b>	<b>TRESORERIE</b>
Prélèvement (après I.R.)		- 50
Cotisations Sociales TNS	- 34	- 34
Intérêts	- 8	
Résultat BNC	128	
Base Imposable	128	
Impôt (3 parts)		- 24
Annuités		62

**Capacité d'endettement : 370**  
*au taux de 4,5% sur 7 ans*

## 2. Acquisition BNC par SEL

C. A.	480		
E. B. E.	170		
Rémunération nette	-53		train de vie : 50 après I.R.
Cotisations sociales TNS	-17		
Résultat provisoire	100		
		FISCAL	TRESORERIE
Intérêts	-11	←	
Résultat avant I.S.	89		
I.S.			- 23
Annuités			77

**Capacité d'endettement : 463**  
*au taux de 4,5 % sur 7 ans*

### 3. Acquisition SEL par une Personne physique participation < 25%

<u>SEL</u>		<u>ASSOCIE</u>	Fiscal	Trésorerie
CA	480	Rémunération nette	100	100
EBE	170	Abattement/ frais réels <i>(intérêts sur 3 x100+ divers)</i>	-11	
Rémunération nette	100	Dividendes	34	34
Cotisations TNS	-29*	Abattement	-14	
Résultat avant IS	41	Revenu imposable	109	
IS	-7	IR + CSG		-21
Disponible pour dividendes	34	Train de vie		-50
		Annuités		63
		Capacité d'endettement au taux de 4,5 % sur 7 ans		375

\*outre cotisations éventuelles sur dividendes

## 4 Acquisition SEL par une Personne physique participation $\geq 25\%$

<u>SEL</u>		<u>ASSOCIE</u>		Fiscal	Trésorerie
CA	480	Rémunération nette		100	100
EBE	170	Abattement forfaitaire		-10	
Rémunération nette	100	Dividendes		34	34
Cotisations TNS	-29*	Abattement		-14	
Résultat avant IS	41	Revenu imposable		110	
IS	-7	IR + CSG			-21
Disponible pour dividendes	34	Réduction d'impôt			+2
		Train de vie			-50
		Annuités			65
		Capacité d'endettement au taux de 4,5 % sur 7 ans			390

\*outre cotisations éventuelles sur dividendes

## Acquisition SEL par une SPFPL

C. A.	480	
E. B. E.	170	
Rémunération nette	-53	train de vie : 50 après I.R.
Cotisations Sociales TNS	-17	
Résultat avant I.S.	100	
I.S.	-26	
Disponible pour dividendes	74	

**5 -**

Holding pure

Régime mère/fille :

déductibilité des intérêts inutilisable

Capacité d'endettement : 445  
*au taux de 4,5 % sur 7 ans*



**6 -**

Holding animatrice

(ou intégrée ou Sté d'exercice)  
intérêts d'emprunt déductibles :

taux réel :  $4,5 \% \times [(1 - (15\% + 33\%))] \approx 3 \%$

Capacité d'endettement : 463  
*au taux de 3 % sur 7 ans*

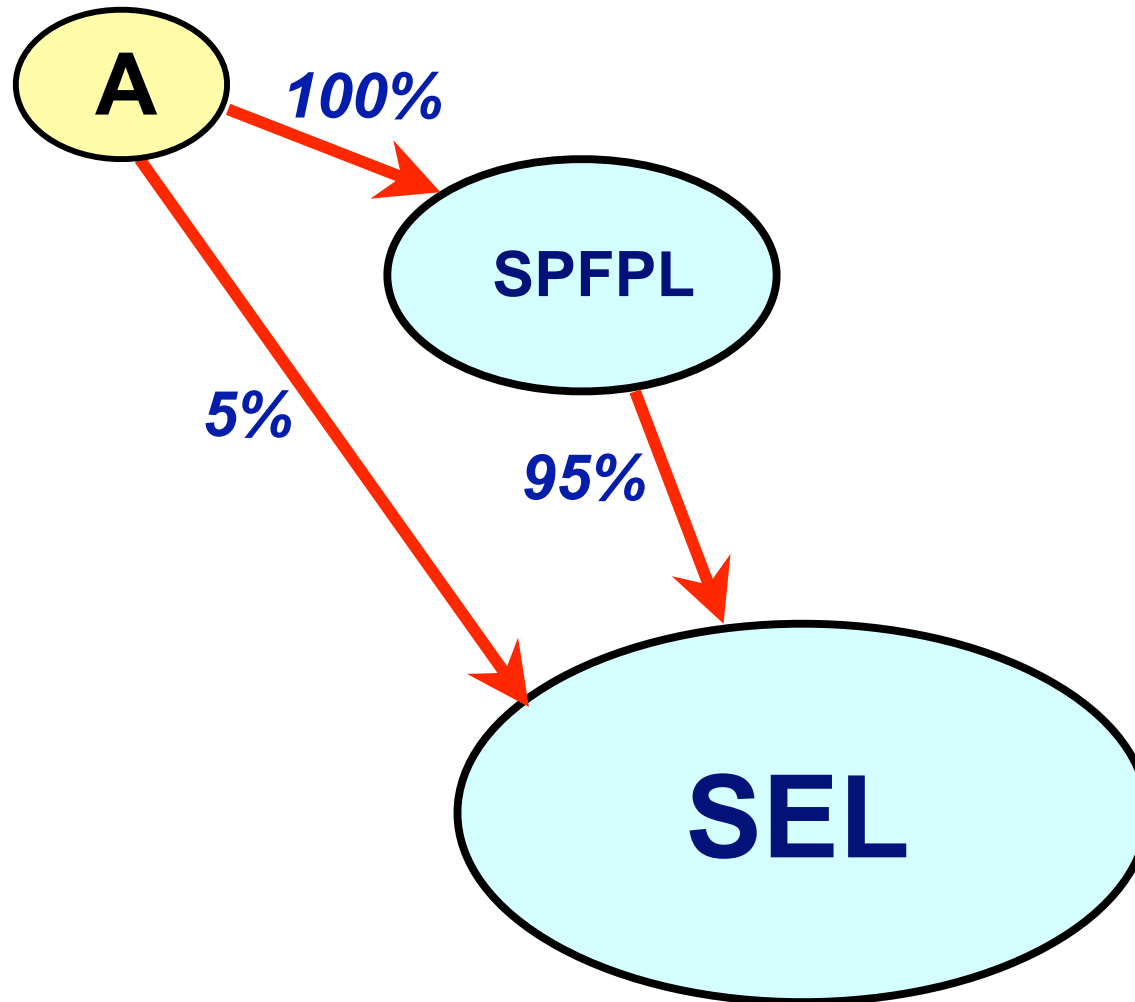
# Scénarios de transmission

Hypothèse CA : 480 - EBE : 170 - Emprunt sur 7 ans à 4,5 %

Cédant	BNC <i>cession en bloc du cabinet cession/association progressive</i>		SEL ( à IS ) <i>cession de la société ou cession d'une participation</i>		
Cessionnaire	BNC	SEL existante ou à créer	< 25% du capital	≥ 25% du capital	personne morale holding ou SEL
Fiscalité liée au financement	intérêts déductibles	intérêts déductibles	déduction des intérêts/ frais réels <i>CE 24/10/04</i>	réduction d'impôt / 25% des intérêts <i>Loi LME 04/08/08</i>	holding pure (régime mère/ fille)  holding animatrice ou SEL ou intégration fiscale
	principal imposé à l'IR et soumis aux CS	principal imposé à l'IS	principal imposé à l'IR et soumis aux CS		
Capacité d'endettement après un revenu net de 50	370	463	375	390	445  463

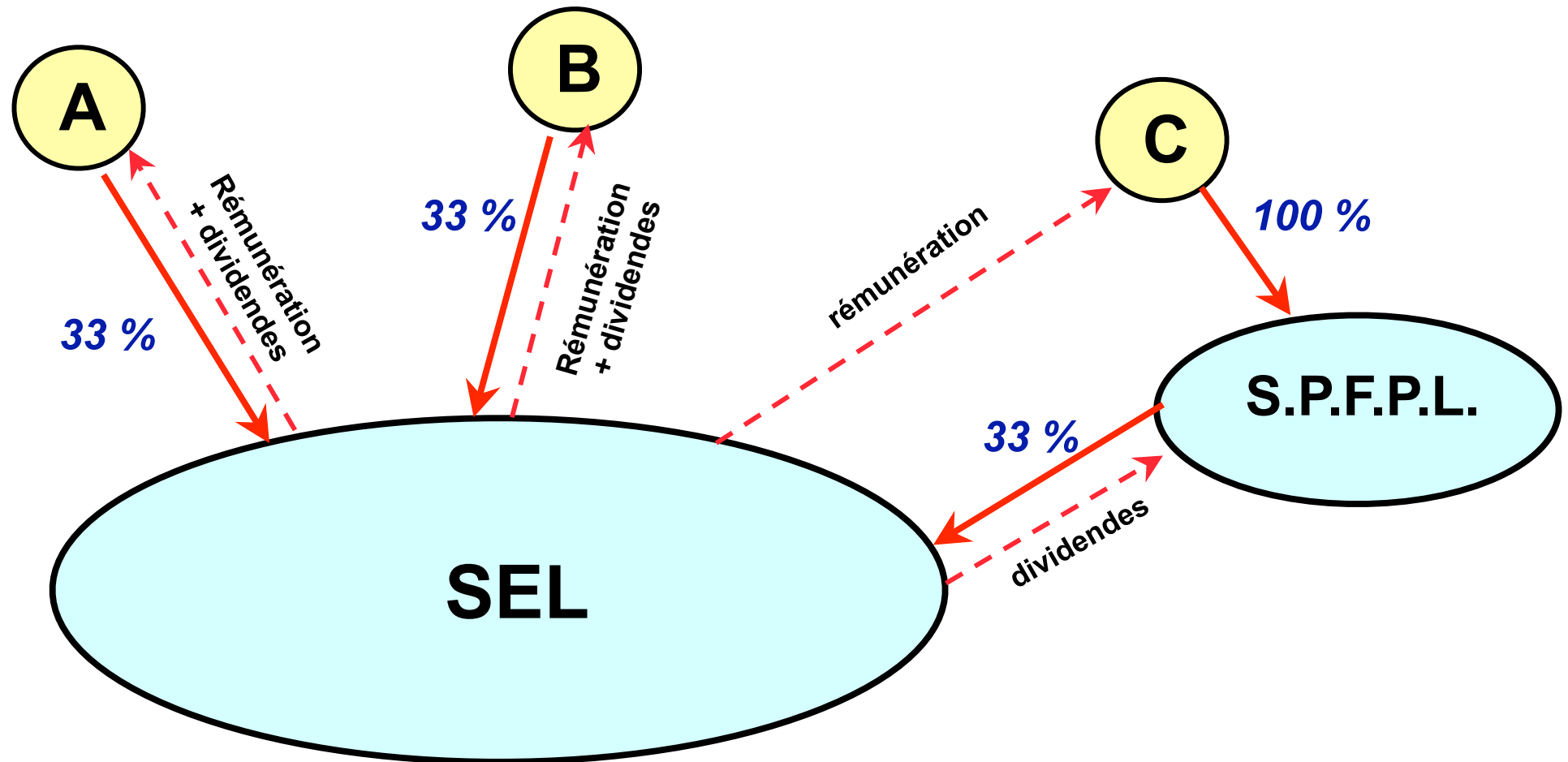
# Acquisition via SPFPL

*intégration fiscale*



***Fusion des résultats « mère / fille » : déduction des intérêts  
et 1 seul niveau d'imposition des bénéfices***

# SPFPL : outil de transmission



# La SPFPL : outil d'organisation

